



**CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION  
DE LA CORSE-DU-SUD**

**COMMISSION MEMOIRE**

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2016**

*( 18 pages et 2 annexes )*

-----

A Ajaccio, le 17 février 2016 à 9heures 30, dans la salle de réunion du service départemental de l'ONAC, avenue Colonel Colonna d'Ornano, s'est réunie en présence de M. Cédric Peignaud, chef du bureau du Cabinet représentant M. le préfet et sous la présidence de M. Raoul Pioli, la Commission mémoire siégeant au sein du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation.

Monsieur Jacques Vergellati, directeur du service départemental de l'ONAC, assurait les fonctions de secrétaire de séance.

**Membres de la Commission Mémoire présents :**

Pour la mairie d'Ajaccio : M. Jean-Pierre Aresu (adjoint au maire) accompagné de Mme Marie-Jo Armani et de M. Claude Massei (collaborateurs Cabinet Ville d'Ajaccio)-

M. le Lcl Philippe Fassy (DMD2A) - M. Marc Duret (DSDEN2A)-

Mme Chantal Pelliccini-Poncet - Mme Andrée Vesperini - M. Jean-Noël Aïqui - M. René Colombani - M. Ange-Mathieu Colonna - M. Jean-François Colonna d'Istria - M. Noël Contart - M. Albert Defranchi - M. Marius Giudicelli - M. Gaston Leroux-Lenci - M. Gilles Magni - M. Marius Papi - M. Raoul Pioli - M. Joseph Santini.

***soit 17 membres/20***

**Membres de la Commission Mémoire absents et excusés :**

M. Pierre Portet, directeur des archives départementales - M. Mathieu Casanova – M. Jean-Antoine Murzi.

***Soit 3 membres/20***

**Hors Commission - personnalité qualifiée invitée absente et excusée :**

M. Christophe Gobert, référent académique mémoire et citoyenneté (IPR Histoire-Géographie)

www.onac-vg.fr

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
Service départemental de la Corse-du-Sud – 18 Av. Colonel Colonna d'Ornano B.P. 271 – 20181 Ajaccio Cedex 1  
Tél. : 04.95.21.42.81 – Fax : 04.95.51.06.67

M. Raoul Pioli, président de la Commission Mémoire, ouvre la séance, constate le quorum atteint, remercie les participants et rappelle à l'assistance que 4 jours nous séparent de l'anniversaire du début de la bataille de Verdun.

Il donne la parole à M. Jacques Vergellati, directeur du service départemental de l'ONAC qui entame les échanges sur les points prévus à l'ordre du jour :

## **Ordre du jour point n°1 - Informations diverses concernant le monde combattant**

**1- Rappel relatif à la carte du Combattant AFN :** l'article 109 de la loi de finances pour 2014 (loi 2013-1278 du 29 décembre 2013) modifie les critères d'attribution de la carte du combattant pour l'Afrique du Nord.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les services accomplis après le 2 juillet 1962 en Afrique-du-Nord peuvent être pris en considération pour le calcul des 120 jours de présence dès lors qu'ils ont débuté au plus tard le 2 juillet 1962 et qu'ils ont été effectués sans interruption sur le territoire à partir de cette date.

**2- Rappel relatif à la carte du Combattant OPEX :** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et conformément à l'article 87 de la loi de finances pour 2015 (loi 2014-1654 du 29 décembre 2014) 120 jours de présence en OPEX donnent droit à l'attribution de la carte même si l'unité d'appartenance n'est pas classée combattante. Néanmoins les dispositions antérieures (blessure, action de feu, 3 mois en unité combattante) restent en vigueur.

A ce sujet, sur les directives du ministère et de la direction générale de l'ONAC, le service départemental a organisé le 1<sup>er</sup> octobre 2015 en préfecture, une cérémonie officielle de remise de la croix du combattant à 11 OPEX qui a bénéficié d'une belle couverture médiatique.

**3- Impôts et demi-part :** l'article 4 de la loi de finances pour 2016 a modifié l'alinéa f du 1<sup>o</sup> de l'article 195 du code général des impôts. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les contribuables titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre pourront se voir accorder le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial dès 74 ans. Les veuves de ces contribuables ayant bénéficié, au moins au titre d'une année d'imposition de la demi-part fiscale sont également concernées par l'abaissement de la condition d'âge.

**4- Retraite et campagne double AFN :** l'article 132 du même texte ouvre la possibilité aux personnes concernées, c'est-à-dire aux titulaires de pensions civiles ou militaires de retraite liquidées avant le 19 octobre 1999 (date de publication de la loi du 18 octobre 1999 qualifiant de guerre les anciens "événements" d'Algérie), de demander à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à bénéficier du droit à campagne double en application de l'article L 12c du code des pensions civiles et militaires de retraite au titre de leur participation à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie ou au Maroc. Sur ce dernier point, je suis en attente d'informations complémentaires quant aux modalités prévues.

### **5- Projets mémoire dans le cadre des anniversaires des conflits mondiaux :**

La mission interministérielle des anniversaires des deux Guerres mondiales poursuit ses missions.

Pour la mise en œuvre de ses préconisations, elle a fait appel à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives ainsi qu'à l'ONAC en ce qui concerne les projets relatifs au 70<sup>ème</sup> anniversaire de la seconde guerre mondiale. Ce dispositif s'est éteint le 31 décembre 2015.

Pour 14-18, elle s'appuie sur le Groupement d'Intérêt Collectif «Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale» avec qui l'ONAC et l'Education nationale sont en relation.

-----

## **Ordre du jour point n°2 - Principes relatifs à la préparation et à l'organisation des cérémonies inscrites au calendrier départemental officiel**

M. Jacques Vergellati rappelle les principes fondamentaux concernant le cérémonial et son organisation locale et répond aux questions de l'assistance sur le sujet :

### **Invitations :**

Les invitations sont à la charge de la municipalité d'Ajaccio, hormis celles concernant la cérémonie en hommage au Préfet Claude Erignac et la Fête nationale qui sont à la charge de la Préfecture et hormis celles relatives aux commémorations de la Sémillante et de la Marie-Mad, respectivement à la charge de la commune de Bonifacio et de la Marine nationale.

**Sur les cartons d'invitation, l'inscription de l'intitulé et de l'énoncé du déroulé de la cérémonie doivent être scrupuleusement respectés.**

### **Protocole et cérémonial militaire :**

Le protocole relève des prérogatives du directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud et le cérémonial militaire de celles du délégué militaire départemental, tous deux oeuvrant en parfaite symbiose.

La délégation militaire départementale rédige une note précisant les modalités pratiques d'exécution du cérémonial du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre.

Elle organise parallèlement une réunion préparatoire et/ou une reconnaissance sur site.

Le cas échéant, hors visites ministérielles, cas particulier ou décision contraire de M. le Préfet, la phase pratique de certaines cérémonies mémorielles locales peut être gérée par les associations concernées assistées de la Municipalité, notamment pour ce qui relève des célébrations relatives à la Résistance (*sauf 27 mai : Journée nationale création du CNR et 9 septembre 1943 : Insurrection libératrice*), aux Morts le 2 novembre, à la création de la Légion d'Honneur ou à la victoire de la bataille d'Austerlitz.

Dans ce cas, l'ONAC valide le protocole et apporte naturellement son soutien, ses conseils et son savoir-faire comme il est également amené à le faire, en cas de sollicitation, au profit des communes du département.

### **Dépôt de gerbes :**

Il s'effectue dans le sens inverse de l'ordre protocolaire mais en respectant le rang de l'autorité fournissant la gerbe, même si cette autorité est représentée.

Lors des dépôts de gerbes et dans la mesure du possible, la participation des plus jeunes en compagnie de leurs aînés ou de l'autorité préfectorale, quand elle le jugera opportun, sera privilégiée.

### **Règles élémentaires de salut des poseurs de gerbes :**

En fin de cérémonie, quand sont joués la Sonnerie aux Morts suivie d'une minute de silence puis l'Hymne national, le salut est également dû par les agents en tenue désignés pour déposer les gerbes. En revanche, ils ne saluent pas lors du dépôt.

**Afin que le directeur de l'ONAC2a, chef du protocole, puisse œuvrer sereinement, la Commission demande une arrivée des poseurs de gerbes sur site une demi-heure avant le début de chaque cérémonie.**

### **Porte-drapeaux :**

Une attention toute particulière sera portée au placement des porte-drapeaux afin de valoriser leur présence. Ils se placent suivant l'ordre de préséance des décorations, les autres drapeaux associatifs venant à la suite sans rang particulier prévu (*Légion d'Honneur, LHdply, Croix de la Libération, Médaille militaire, ONM, Croix de guerre, Valeur militaire... et associations*).

Pour information, la Commission départementale d'attribution des diplômes d'honneur de porte-drapeau, réunie le 26 novembre 2015, a attribué 5 diplômes pour des services rendus allant de 3 à 30 ans.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur action.

1 association a également obtenu un avis favorable afin de bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un drapeau.

### **Contribution des forces de police et des sapeurs-pompiers :**

Les directeurs de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corse-du Sud, le directeur de la Sécurité de la Ville d'Ajaccio et la chef de la Police municipale, seront destinataires de ce procès-verbal. Suivant les dispositions en vigueur et comme à l'accoutumée, il leur est demandé de bien vouloir mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires, chacun en ce qui le concerne.

**En outre, il est absolument nécessaire qu'en amont des cérémonies les forces de police soient présentes in situ afin de faire procéder à l'enlèvement de véhicules gênants ou d'éviter leur stationnement, notamment sur la place de Gaulle.**

La Commission remercie ces précieux partenaires pour leur écoute et leur efficacité, sans oublier les Forces armées et la Gendarmerie nationale toujours disponibles en cas de sollicitation.

### **Ville d'Ajaccio :**

Le directeur de l'ONAC souligne également l'étroite collaboration de la municipalité en matière de soutien logistique grâce à la disponibilité de ses agents techniques ou administratifs et au professionnalisme des membres de la Musique municipale.

**Afin de respecter les choix de ses membres, la Commission demande à ce que les supports (CD ou clé USB) des chants ou des marches prévus soient bien en possession des techniciens municipaux responsables de la sono le jour de cérémonie.**

Ces supports sont fournis par la ville d'Ajaccio, sauf celui concernant l'enregistrement de la prière en hébreu prévu lors de la Journée Nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France du mois de juillet (*voir infra*).

Enfin, le matériel (*chaises, grilles, plots à enrouleur le cas échéant, etc...*) doit être non seulement livré mais également disposé sur site selon les dispositions retenues.

Que la Ville d'Ajaccio en soit, par avance, remerciée.

### **Pavoisement des bâtiments publics :**

**Lors de chaque journée nationale** (mentionnée en gras sur l'annexe 1 «calendrier officiel 2016») ou sur ordre ministériel particulier, **les bâtiments publics sont pavoisés.**

Préséance des drapeaux, en faisant face à l'édifice ou au symbole mémoriel (cas courants) :

#### **Légende :**

*E* : Bannière européenne

*F* : Drapeau national

*R* : Région (bannière maure pour la région Corse)

*V* : Ville

**Cas de 2 drapeaux :**

E – F

ou

F – R (si absence de la bannière européenne)

**Cas de 3 drapeaux :**

E – F – R

**Cas de 4 drapeaux :**

E – F – R – V

-----  
**Ordre du jour point n°3 -Validation du calendrier départemental officiel des commémorations 2016**

Le calendrier officiel 2016 est précisé en *annexe 1*:

Il ne concerne pas les cérémonies ponctuelles et supplémentaires liées à des opérations mémoire particulières, ni les cérémonies intrinsèques des Armées, de la Police nationale et de la Gendarmerie ou de certains corps constitués.

**Ce programme est adopté à l'unanimité.**

**Ordre du jour point n°4 - Présentation détaillée des cérémonies jusqu'à fin août 2016**

*(les 2 premières cérémonies de l'année ont été abordées lors de la commission précédente)*

Après discussion, la Commission retient, sous réserve de changements à la marge ou constraints, l'organisation et les déroulements suivants :

**Journée Nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire  
des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie  
et des combats en Tunisie et au Maroc**

Mémorial Corse AFN, route des Sanguinaires - samedi 19 mars 2016

11h15 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon

11h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)

- Intervention de M. Ange-Mathieu Colonna, président du Mémorial AFN

- Lecture du message de M. le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la Mémoire par M. le Préfet de Corse

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

**Cérémonie d'hommage à Fred Scaroni**

Citadelle Miollis - samedi 19 mars 2016

*Exceptionnellement cette cérémonie se déroule cette année devant la plaque apposée sur le mur attenant à la cellule où ce héros de la Résistance Corse fut torturé et se donna la mort pour ne pas parler.*

17h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon

18h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)

- Intervention de l'Anacr2a

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- Chant des partisans en version orchestrale (*sono*)

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

### **Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation**

Monument aux Morts, place Charles de Gaulle - dimanche 24 avril 2016

11h15: Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et de la Musique municipale.

11h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)

- Intervention de scolaires sur la tragédie de la Déportation

- Lecture du message des déportés par Mme Noëlle Vincensini, rescapée de Ravensbrück.

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise

- Chant des Marais (*sono-en langue corse Cantu di i pantani par le groupe Cinqui so*)

- Chant des Partisans (*Musique municipale*)

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

## **Commémoration de la victoire du 8 mai 1945**

Monument aux Morts, place Charles de Gaulle – dimanche 8 mai 2016

10h00 : Messe à la Cathédrale d'Ajaccio

10h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires, des troupes et de la Musique municipale.

11h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)

- Salut au drapeau

- Revue des troupes par le Général commandant la région de gendarmerie et le Délégué militaire départemental

- Remise de décorations (*le cas échéant*)

- Lecture de l'ordre du jour du Général Jean de Lattre de Tassigny, commandant la 1<sup>ère</sup> armée française par un élève

- Lecture du manifeste de l'UFAC par un élève

- Lecture du message de M. le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la Mémoire par M. le Préfet de Corse

- Dépôt de gerbes

- Sonnerie aux Morts

- Minute de silence

- Marseillaise (*intégrale*)

- Marche de la 2<sup>ème</sup> DB

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)

- Fin de la cérémonie.

Une délégation d'élèves présente in situ serait appréciée (*à la charge de la direction des services départementaux de l'Education nationale*).

## **Cérémonie d'hommage à Danielle Casanova**

Morte en déportation dans le sinistre camp d'Auschwitz le 10 mai 1943

Mardi 10 mai 2016 à 18 heures

*Devant la plaque élevée à la gloire de cette figure emblématique de la Résistance féminine,  
boulevard Danièle Casanova*

## **214<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la Légion d'Honneur le 19 mai 1802**

Jeudi 19 mai 2016 - Place Foch à 19 heures

## **Journée Nationale de la Résistance**

(73<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance)

*Pour rappel, la loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013 instaure désormais le 27 mai comme Journée Nationale de la Résistance. Les établissements d'enseignement du second degré sont invités à organiser des actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs portées par le programme du Conseil national de la Résistance.*

Monument de la Résistance, port Tino Rossi - vendredi 27 mai 2016

18h15 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon.

18h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
- Intervention de scolaires
- Intervention de l'ANACR2A
- Lecture du message de M. le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la Mémoire par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Marseillaise
- Chant des Partisans (*sono-couplets en langues française et corse par Antoine Ciosi*)
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)
- Fin de la cérémonie.

Une délégation d'élèves (*dont les lauréats du CNRD 2016 et ceux des Petits Artistes de la Mémoire*) présente in situ sera appréciée (*à la charge de la direction des services départementaux de l'Education nationale*).

**Cette cérémonie sera précédée, à 16 heures en préfecture, de la remise des prix présidée par M. le Préfet de Corse du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) et du concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM) aux lauréats départementaux 2016.**

## **Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine**

Monument aux Morts, place Charles de Gaulle – mercredi 8 juin 2016

11h15: Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon.

11h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
- Lecture du message de l'Union Fédérale par M. Jean Fabiani, président régional de la Fédération des anciens combattants 39-45, TOE et AFN



- Lecture du message de M. le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la Mémoire par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Marseillaise
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)
- Fin de la cérémonie.

### **Cérémonie d'hommage à André Giusti et Jules Mondoloni**

Vendredi 17 juin 2016 à 19 heures

*Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ces deux héros de la Résistance  
à la hauteur du 50, cours Napoléon*

### **Commémoration de l'Appel historique du Général de Gaulle le 18 juin 1940**

Monument aux Morts, place Charles de Gaulle – samedi 18 juin 2016

- 18h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et de la Musique municipale.
- 19h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent
- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
  - Lecture de l'Appel du 18 juin 1940 par un scolaire
  - Lecture du message de M. le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la Mémoire par M. le Préfet de Corse
  - Dépôt de gerbes
  - Sonnerie aux Morts
  - Minute de silence
  - Marseillaise
  - Chant des Partisans
  - Marche de la 2<sup>ème</sup> DB
  - M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)
  - Fin de la cérémonie.

Une délégation d'élèves présente in situ serait appréciée (*à la charge de la direction des services départementaux de l'Education nationale*).

## Fête Nationale

Avenue Pascal Rossini – jeudi 14 juillet 2016

### **Grandes lignes :**

Les invitations sont à la charge de la Préfecture.

Les forces de l'ordre, le SDIS2A et la Ville d'Ajaccio mettront en place les moyens humains et les matériels nécessaires dans leur domaine respectif.

Notamment pour ce qui relève de la circulation routière, de la protection incendie et de l'assistance médicalisée, de l'établissement des arrêtés municipaux ad hoc, de l'édification de la tribune officielle, du placement des barrières en bord de route, du nettoyage des lieux, du pavoiement et de la sonorisation.

En tribune, les personnalités conviées assisteront à la cérémonie en position debout mais quelques chaises seront prévues, en cas de besoin.

Sur la droite de la tribune, en regardant vers la plage St François, seront placés successivement les porte-drapeaux et les présidents d'associations d'anciens combattants.

Sur la gauche se trouveront les chefs de services et les délégations de militaires.

M. Gaston Leroux-Lenci, administrateur et président-fondateur de l'Unité de tradition du Service de santé des armées (SSA), et à l'unanimité des membres de la Commission mémoire, il est demandé à la délégation militaire départementale d'intégrer en statique des soldats de la réserve citoyenne dans leurs tenues de la Grande armée. Le Lcl Philippe Fassy, DMD2a adjoint, qui a permis de faire aboutir cette heureuse initiative pour la 1<sup>ère</sup> fois l'année dernière, se chargera de présenter ou de faire présenter à la population au micro ce groupe de soldats authentiques qui rehausseront une nouvelle fois cette cérémonie. .

**Cette proposition est retenue à l'unanimité.**

La délégation militaire départementale (DMD2A) rédigera une note de service précisant les modalités pratiques d'exécution du cérémonial militaire et invitera l'ensemble des intervenants à une **reconnaissance sur site la semaine précédent l'évènement.**

Cette année l'école des cadets des sapeurs pompiers devrait normalement intégrer le défilé à pied alors que les véhicules du SDIS2A participeront au défilé mécanisé.

### **Phases principales :**

- **10h30** : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires, des troupes et de la Musique municipale.
- Arrivée de M. le député-Maire d'Ajaccio, des membres du Conseil municipal et des personnalités qui l'accompagnent.
- **11h00** : Arrivée, boulevard Pascal Rossini, de M. le Préfet de Corse, accueilli par les autorités militaires et le directeur de l'ONAC 2A qui constitue un rang d'honneur (*uniquement Préfet, député-maire, élus de 1<sup>er</sup> rang, Général cdt région de gendarmerie et DMD2A*)
- Salut au drapeau
- M. le Préfet et le rang d'honneur, hormis le Général commandant la région de gendarmerie et le Délégué militaire départemental, gagnent leur place en tribune officielle après avoir été accueillis par M. Jacques Vergellati, directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud.
- Revue des troupes par les autorités militaires
- Remise de décorations
- Lecture de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen par un élève
- Mise en place pour le défilé militaire **vers 11h30**
- Départ du défilé (*présentation des troupes au micro par un militaire de la DMD2A*)

- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les chefs de services.
- Fin de la cérémonie vers **12h00**.

*Une fois le défilé officiel terminé, des véhicules militaires d'époque du MVCG Corsica du président Pierre Habrard pourrait parader.*

**Journée Nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France**

- dimanche 17 juillet 2016 -  
Monument aux Morts, place Charles de Gaulle,

- 10h15 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon
- 10h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent
- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
- Intervention de Mme Sillamy, représentant la communauté israélite
- Lecture du message de Mme Noëlle Vincensini, présidente d'honneur de l'association Ava Basta et rescapée de Ravensbrück
- Lecture d'un poème de Charlotte Delbo, rescapée d'Auschwitz
- Lecture du message de M. le Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la Mémoire par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Note brève du clairon
- Prière en Hébreu (*sono-CD fourni par Mme Sillamy*)
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONAC de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les représentants de la communauté israélite, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires.
- Fin de la cérémonie.

**Cérémonie d'hommage à Pierre Griffi**

Jeudi 18 août 2016 à 19 heures à Ajaccio  
*Devant le buste qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance, rond-point de la gare*

**Cérémonie d'hommage à Michel Bozzi**

Mardi 30 août 2016 à 11 heures à Ajaccio  
*Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance, gymnase Michel Bozzi, chemin d'Alzo di Leva*

## **Cérémonie d'hommage à Jean Nicoli**

Mardi 30 août 2016 à 19 heures à Ajaccio  
*Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance, rue Solférino*

-----

### **Ordre du jour point n°5 - Compte-rendu des actions mémoire 2015, en dehors des prêts, notamment au profit des établissements scolaires, d'expositions classiques ONAC-DMPA, et des cérémonies relatives aux journées nationales :**

Le compte-rendu des actions mémoire 2015 compose l'*annexe 2 (9 pages)*.

Le directeur rend compte de l'essentiel des actions réalisées en 2015 lors d'échanges d'un grand intérêt. La Commission félicite le service départemental de l'ONAC de la Corse-du-Sud pour son dynamisme et pour la qualité des actions entreprises et réalisées.

-----

### **Ordre du jour point n°6 - Prévision des actions mémoire 2016 envisagées à ce jour, en dehors des expositions classiques en établissements scolaires ou institutions :**

*Listées de façon non exhaustive, des modifications et des suppléments pouvant être apportés en cours d'année.*

Le directeur annonce que les thématiques principales retenues au niveau national pour cette année 2016 sont :

- La bataille de Verdun, la bataille de la Somme et Marseillaise, comme symbole national.

Il invite la commission à travailler sur ces sujets et à les privilégier dans ses actions.

Puis un rappel synthétique du déroulement de ces 2 grandes batailles est réalisé par M. Raoul Pioli, président de la commission mémoire :

### **Les batailles de Verdun et de la Somme**

#### **1 – La bataille de Verdun, du 21 février au 18 décembre 1916, a été initiée par les allemands :**

L'année 1916 reste mémorable par la résistance victorieuse de Verdun. Le 21 et le 22 février 1916, après un bombardement d'une violence telle que personne n'avait jamais vu ou imaginé, le commandement allemand décide de passer à l'offensive. Les français se battent avec l'énergie du désespoir, réussissent à freiner l'avance allemande, et tiendront bon sous les ordres du général Pétain qui a été désigné pour commander la place forte. Cependant, le 26 février le fort de Douaumont tombe, et le 6 juin c'est au tour du fort de Vaux d'être pris par l'ennemi. Pendant 8 mois ce ne sont que des attaques et des contre-attaques de part et d'autre. Toutes les divisions d'infanterie françaises passeront à Verdun à tour de rôle. De nombreux régiments s'y distingueront. Le 173° RI obtint une palme à sa croix de guerre en s'emparant de la côte du Poivre le 15 décembre 1916. Des noms de combats sont entrés dans l'histoire :

Le Mort Homme, la côte du Poivre, la côte 344, les bois des Caures, de la Caillette, les forts de Vaux, de Douaumont... Le 24 octobre Douaumont est repris par un bataillon du glorieux RICM commandé par le commandant Nicolaï. Le 2 novembre, c'est le fort de Vaux qui tombe aux mains des français. Cette dernière victoire marque définitivement la fin des attaques allemandes sur Verdun. 15 décembre, dernière contre-offensive française qui dégage la rive droite de la

Meuse. La ligne de front revient à la position du mois de Février. Les pertes humaines restent très lourdes: 362 000 morts côté français et 336 000 du côté allemand.

## **2 - La bataille de la Somme, du 1er juillet 1916 au 18 novembre 1916 (repli allemand en mars 1917), initiée par les alliés franco-anglais :**

En mai-juin 1916, la pression allemande sur Verdun est telle que l'Etat-major allié, commandé par le général Joffre, décide de monter une importante attaque de diversion. Cela afin de contraindre les allemands à desserrer leur dispositif sur Verdun. Cette attaque est confiée à l'armée anglaise aidée par les français. Elle commence le 1er juillet 1916 dans la Somme. L'offensive anglaise se heurte à des positions défendues avec un acharnement inouï par les allemands. C'est sous des trombes de fer et de feu qu'elle enlève seulement une dizaine de villages. Les français trouvent également une résistance acharnée et progressent très peu. Les 25 et 26 septembre, l'ensemble des troupes franco-anglaises, qui n'a avancé que très légèrement, se stabilise sur les positions conquises. L'effet escompté est atteint car les allemands sont contraints de dégarnir leurs troupes devant Verdun. Dans la Somme, comme à Verdun, des noms de batailles vont entrer dans l'histoire: Bapaume, Péronne, Chaulnes, Roye, Ham, Lassigny, Noyon, Chauny, Tergnier. Fin de la bataille le 18 novembre.

Mais ce n'est que l'année suivante, du 17 au 25 mars 1917 que les allemands, renonçant à toute résistance sur la Somme, se replie derrière la fameuse ligne Hindenburg.

De juillet 1916 à mars 1917, les pertes en vies humaines ont été très élevées dans la Somme : 400 000 hommes pour les anglais, 200 000 pour les français et 300 000 pour les allemands. Ce nombre, de moitié inférieur aux pertes alliées, montre combien les allemands avaient remarquablement organisé le terrain face aux assauts des franco-anglais.

*La commission remercie son président pour cette synthèse très appréciée accompagnée d'une carte du front offerte à l'assistance.*

En outre, cette année 2016 est celle du **centenaire de l'ONAC**, établissement public administratif sous tutelle du ministère de la défense chargé de veiller en toutes circonstances sur les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants, comme le résume sa devise « *Mémoire et Solidarité* ».

### **Prévisions Centenaire –**

**- Opération « Palme du Centenaire » - initiative de l'Epaulette de Corse**

Les palmes sont disponibles et l'Epaulette tiendra la Commission informée du déroulement de cette action. Remerciements à Ms Raoul Pioli, président, et René Colombani, membres de la commission mémoire, pour la réussite de cette action.

**- Conférence au profit de scolaires et exposition de matériel sur le Service de Santé des Armées et la chirurgie pendant la Grande Guerre par M. Gaston Leroux-Lenci, président-fondateur de l'Unité de tradition du SSA avec également une exposition photos de l'ONAC, notamment sur l'année 1916.**

En 2015 grâce à l'implication de M. Gaston Leroux-Lenci et de M. Gilles Magni, membres de cette commission, cette opération effectuée dans les locaux de la cité scolaire Fesch a été une totale réussite. Les administrateurs les remercient chaleureusement.

***Un article figure sur le site officiel de l'ONAC ([www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)) rubrique «nos missions - la mémoire combattante - à la une en région-région corse»***

*Pour 2016, l'ONAC qui reconduit cette action, financera cette opération à hauteur de 400€ par le biais des subventions ONBF.*

- Projet « Vosges en Corse » en hommage au 373<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie :

Le directeur rappelle à la commission le thème de ce beau projet porté par M. Jean-Louis Poli, président régional de l'association CIDAN (Civisme Défense Armée Nation) et par M. Raymond Euvrard, dernier chef de corps du 373<sup>ème</sup>. Cette opération en partenariat avec les services de l'Education nationale est le pendant de celle (*Corsica en Vosges*) ayant abouti à la réalisation de la stèle inaugurée en avril 2013 au col de la Chapelotte en hommage aux valeureux poilus corses du 373<sup>ème</sup> RI, régiment de réserve du 173<sup>ème</sup> RI, qui livrèrent des combats héroïques dans les Vosges.

Pour se faire, les élèves du lycée technique Jules Antonini ont travaillé dans le cadre de leur formation sur un projet d'aménagement urbain du rond-point de Baleone, endroit choisi pour y ériger, à une date non déterminée à ce jour, un bloc de granit provenant du lieu des combats.

La Commission mémoire se subrogeant au Conseil départemental du Centenaire a approuvé le 23 juin 2015 à l'unanimité la proposition du directeur de demander la labellisation de ce projet à la mission du Centenaire afin de l'inscrire au programme national officiel.

L'association CIDAN a constitué un dossier que le service départemental a transmis à la préfecture. M. Cedric Peignaud, chef de Cabinet du préfet, l'a adressé à la mission du Centenaire à Paris.

Le résultat est revenu positif et **le projet reçoit le label Mission du Centenaire** sous le n° 2016/2a/4.

Il pourra donc être éligible à une aide financière pour tout ce qui relève des actions en rapport (*frais de la cérémonie d'inauguration, recherche historique etc...*) en dehors des frais de construction du monument, par demande de subvention transmise par la même voie à hauteur de 40% de la dépense pour un panier moyen de 2000€.

Félicitations à CIDAN Corse pour cette excellente nouvelle.

Sur le même thème, M. Marius Giudicelli rappelle à la commission qu'il existe un mémorial du 173<sup>ème</sup> RI, le régiment des Corses, à Esnes en Argonne sur les lieux de ces atroces combats (*voir sites internet*).

- Petits Artistes de la Mémoire (PAM)

Ce concours départemental dont les meilleurs réalisations concourent au niveau national, s'adresse prioritairement aux classes de CM2. Les classes mixtes CM1-CM2 voire, dans certains cas, CE2-CM1-CM2 peuvent participer. Il a pour finalité de faire réaliser aux élèves une «*œuvre mémorielle*» sous la forme d'un carnet de guerre artistique alliant expression littéraire, plastique ou numérique traduisant le travail d'appropriation de l'héritage contemporain de la Grande Guerre. Par exemple, après avoir choisi le nom d'un soldat «*Mort pour la France*» sur le monument aux Morts du village, retracer son parcours à la manière des carnets de Renefer.

En adressant les documents concernant cette 10<sup>ème</sup> édition «*spéciale bataille de Verdun et de la Somme*», le directeur a attiré l'attention des services de l'éducation nationale de la Corse-du-Sud sur la portée pédagogique de ce concours sur les plus jeunes. Cela a porté ses fruits puisqu'une classe de CM2 de l'école de Bastelicaccia représentera cette année la Corse-du-Sud. La commission remercie M. Guy Monchaux, inspecteur d'académie et administrateur du Conseil pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation ainsi que M. Eric Decarpigny, directeur et professeur de cette classe sans oublier madame Christiane Revest, inspectrice de l'éducation nationale pour la circonscription d'Ajaccio 1, pour leur implication. Les travaux sont attendus pour début mai, ce qui permettra d'associer lauréats du PAM lauréats du CNRD lors de la cérémonie de remise des prix prévue le vendredi 27 mai en préfecture. Ensuite ces travaux pourront, suivant leur qualité, être transmis à Paris afin de concourir au niveau national

par l'intermédiaire du référent académique mémoire-citoyenneté qui regroupera, le cas échéant, réalisations 2A et réalisations 2B,

*Pour la remise des prix au niveau départemental, l'ONAC finance à hauteur de 250€ pour une classe et 50 € par classe supplémentaire, par le biais des subventions ONBF.*

*Remise des prix prévue le vendredi 27 mai à 16 heures avant la cérémonie relative à la journée nationale de la Résistance.*

### **Prévisions second conflit mondial -**

- Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) 2015-2016 : cette année le thème retenu est : « *Résister par l'art et la littérature* ».

Organisation avec remise des prix en Préfecture en présence de déportés et voyage pédagogique à Paris pour les lauréats départementaux 2A en partenariat avec l'Education nationale, la Collectivité territoriale de Corse (CTC) et l'ANACR2A.

Pour information, on note de très bons retours concernant le dernier voyage pédagogique qui s'est déroulé à Paris du 4 au 6 décembre 2015.

*Pour 2016, l'ONAC financera cette opération à hauteur de 1 000€ pour l'achat de livres par le biais des subventions DMPA et a sollicité la CTC à hauteur de 5000€ pour le voyage culturel.*

*Remise des prix prévue le vendredi 27 mai à 16 heures avant la cérémonie relative à la journée nationale de la Résistance pour un voyage en fin d'année 2016.*

### - Parcours mémoire de la Résistance en Alta-Rocca, pédagogie et éveil citoyen :

Un parcours sur ces lieux chargés d'histoire, avec une halte au superbe musée de la Résistance de Zonza qui possède du matériel militaire et des documents d'époque, donne à voir et à comprendre ce que fut l'intensité des combats libérateurs en Corse et plus particulièrement en Alta Rocca.

Même si la rencontre avec les témoins de l'Histoire est bien sûr à privilégier et reste au cœur des initiatives mémorielles, leur disparition progressive impose cependant de repenser sans cesse les vecteurs de transmission des valeurs de paix et de liberté qui ont guidé leur engagement et qui sont les moteurs de l'apprentissage civique et de la construction de l'identité des plus jeunes. Au vu de l'engouement suscité auprès du service départemental de l'ONACVG de la Corse-du-Sud, ce type d'opération répond à cette attente.

En 2015, plus de 200 élèves ont participé aux parcours Mémoire organisés par l'ANACR2a et financés par l'ONAC au profit des scolaires du département accompagnés de leurs professeurs d'histoire et des spécialistes de l'ANACR, dans une région qui fut un haut-lieu de la Résistance en 1943. Cette réussite pédagogique qui se poursuivra tout au long de l'année 2016 associe visites sur le terrain des lieux de combats ou de mémoire et visite du musée dédié à Zonza avec projection de films. La présentation de ces parcours et la procédure d'inscription figurent dorénavant sur le site internet des services académiques, partenaires de l'opération. Le site de l'Inspection académique de la Corse-du-Sud bénéficie également d'une rubrique dédiée à la Mémoire. Toutes les actions réalisées dans ce cadre et notamment celles mises en œuvre en collaboration avec l'ONAC (*CNRD, parcours mémoire de l'Alta-Rocca, cérémonies etc...*), y ont maintenant leur place. Un merci particulier à M. Marc Duret, représentant M. l'inspecteur d'académie, pour son écoute et son efficacité.

La Commission remercie chaleureusement l'ANACR2a, les communes de Zonza et de Levie pour leur accueil sans oublier le gestionnaire du Musée, Jean-Noël Aïqui, membre de cette commission. Néanmoins M. Marius Giudicelli désire que le Comité du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Corse du canton de Levie et l'association des anciens combattants de Zonza, deux entités qu'il préside, puissent être plus impliqués dans ces parcours afin d'apporter sa pierre à l'édifice et améliorer encore la qualité des réalisations.

L'Anacr2a et l'ensemble de la commission y sont bien sûr très favorables et les intéressés se mettront donc en rapport.

Le directeur annonce que Mme Anne-Marie Nadal, conseillère municipale d'Ajaccio déléguée aux séniors, lui propose d'associer nos anciens à un parcours de la Résistance. M. Jacques Vergellati précise que la Ville d'Ajaccio est un partenaire privilégié de l'ONAC2a et que cette possibilité se réalisera uniquement de manière ponctuelle au bénéfice évident du côté intergénérationnel de cette action. Il est dès lors répondu favorablement à cette proposition et M. Jean-Pierre Aresu, adjoint représentant le député-maire, se réjouit de la belle unanimité de l'assistance sur la validation de cette requête.

***Un article sur ces parcours mémoriels figure sur le site officiel de l'ONAC ([www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)) rubrique «nos missions - la mémoire combattante - à la une en région-région corse»***

*Pour 2016, l'ONAC financera cette opération à hauteur de 1 300€ par le biais des subventions DMPA.*

- Les rencontres Cinéma-Histoire organisées par l'ANACR2A dans le cadre du devoir de mémoire, sont une occasion de débats historique et citoyen entre déportés, résistants, scolaires, public, invités spécialistes de la période et journalistes. Accompagné de projections de films et de témoignages sur la Résistance et sur le second conflit mondial, ce rendez-vous annuel du mois d'Avril a une portée médiatique exceptionnelle grâce à l'investissement remarquable de l'équipe de l'ANACR2A. Madame Andrée Vesperini et M. Marius Papi, membres de la commission et administrateurs de l'Anacr2a, nous présentent une partie du riche programme qui sera dévoilé officiellement sous peu.

***Un article concernant les dernières rencontres 2015 figure sur le site officiel de l'ONAC ([www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)) rubrique «nos missions - la mémoire combattante - à la une en région-région corse»***

*Pour 2016, l'ONAC financera cette opération qui se déroulera du 11 au 14 avril (11 et 12 Ajaccio puis 13 et 14 Porticcio) à hauteur de 1 300€ par le biais des subventions DMPA.*

- Concours régional de la bande dessinée mémorielle :

L'ONAC pérennise ce concours pédagogique très ludique dont l'objet est de faire réaliser par les collégiens et les lycéens une bande dessinée de une à trois planches sur un thème lié à l'un des conflits contemporains (*Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, OPEX*). Le thème qui varie en fonction de l'actualité commémorative mémorielle était pour l'année scolaire 2014-2015 : «Souvenirs de Libérations».

Le concours débute courant octobre et les BD réalisées sont rendues fin mars, puis le jury régional, dont font partie les 2 directeurs départementaux de l'ONAC, se réunit.

Les candidats collégiens ou lycéens peuvent participer en candidat libre ou par classe.

Le concours BD peut être complémentaire du CNRD en ne visant pas le même public et en proposant une approche artistique et les meilleures réalisations concourent au niveau national.

Le directeur, à l'instar de son homologue de la Haute-Corse, a attiré l'attention de M. le recteur, de M. Guy Monchaux, inspecteur d'académie membre de cette commission, de M. Christophe Gobert, référent académique mémoire-citoyenneté et des chefs de l'ensemble des établissements scolaires du département sur ce concours régional afin qu'il bénéficie de la publicité qu'il mérite.

Pour rappel, l'académie de Corse a obtenu l'an dernier, lors de la 1<sup>ère</sup> édition, deux prix :

- Lycée de Balagne, d'Ile-Rousse : 1<sup>er</sup> prix national catégorie devoir individuel à Mlle Camélia Blandeau.



- Lycée Pascal Paoli, de Corte : 4<sup>ème</sup> prix national catégorie devoir collectif.

Pour l'année 2015-2016, le thème retenu est : «Souvenirs de Guerre».

*En 2016, l'ONAC devrait financer localement cette opération à hauteur de 1 200€ de prix.*

- L'Epaulette organisera une rencontre qui se tiendra en Haute-Corse à Corte, aux alentours du 8 mai 2016. Elle verra le colonel Pierre Neuville, commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'Epaulette résidant près de Calvi, présenter une conférence sur l'action du Bataillon de choc, de l'île d'Elbe en juin 1944 jusqu'à l'Autriche en mai 1945. Le conférencier, âgé de 95 ans, a participé lui même à tous les combats du bataillon de 1943 à 1945, et plus tard en Indochine. En juin 2014, il nous avait déjà fait l'honneur de retracer l'engagement du Bataillon dans la Libération de la Corse.

*Pour rappel, l'Epaulette est une association qui regroupe tous les officiers de l'armée de terre, recrutés sur concours parmi les sous-officiers et les officiers de réserve, en un mot tous les officiers autres que ceux issus de Saint-Cyr.*

### **Prévisions Indochine -**

- L'Epaulette organise également une seconde rencontre le 8 juin 2016, à Ajaccio. Le colonel René Colombani, président honoraire de l'Epaulette et membre de la commission mémoire, donnera une conférence sur l'histoire des "Commandos du nord Vietnam ", particulièrement actifs entre 1951 et 1954 en Indochine. L'évocation des noms de certains chefs de commandos célèbres, comme Vandenberghe, Rusconi, Delayen, Romary et bien d'autres, éclairera nombre de participants sur cet aspect bien particulier de la contre-guérilla en riposte à la guerre déjà non conventionnelle du vietminh.

Lieu prévu : Maison du Combattant, bd Sampiero à Ajaccio.

### **Prévisions AFN –**

Comme il a été prévu d'en aviser la commission, le comité régional de concertation de la mémoire harki constitué en janvier dernier se réunira sous la présidence de M. le préfet lors du 1<sup>er</sup> semestre. Certainement à Zonza à une date à déterminer.

M. Cédric Peignaud, représentant M. le préfet, approuve l'idée.

Les actions entreprises seront communiquées lors de la prochaine réunion de cette commission.

Pour rappel, le directeur souligne la haute tenue de la visite ministérielle du 16 juillet 2015 où M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, a inauguré à Zonza la 1<sup>ère</sup> plaque apposée dans un ancien hameau de forestage.

Il tient à remercier MM Marius Giudicelli et Noël Aiqui pour leur implication sans faille.

***Un article figure sur le site officiel de l'ONAC ([www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)) rubrique «nos missions - la mémoire combattante - à la une en région-région corse»***

### **OPEX –**

Le directeur attire l'attention sur la nécessité de mettre à l'honneur la 4<sup>ème</sup> génération du feu. Plusieurs voies seront exploitées dans ce cadre avec les nombreux OPEX membres du Conseil ACVG2a et de la commission mémoire. A suivre.

**La Commission valide à l'unanimité l'ensemble des actions mémorielles prévues à ce jour.**

-----

### **Ordre du jour point n°7 - Questions diverses**

M. Jean-Pierre Aresu, représentant M. le député-maire d'Ajaccio, prend en compte la requête de la commission mémoire et de l'ONAC2a qui désirent être associés aux discussions autour du projet de la future place Campinchi pour ce qui relève de l'implantation du monument aux Morts de la Ville et de ses 2 annexes. Auxquelles il serait également souhaitable de rapprocher le buste du Commandant Jean L'Herminier, très mal placé actuellement.

La Commission et le directeur remercie par avance M. le député-maire pour cette attention.

Puis le président Raoul Pioli a le plaisir d'annoncer que l'Ecole nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent vient de voir une promotion d'élèves choisir un sous-officier d'origine Corse comme parrain. Il s'agit de l'adjudant-chef Georges ROSSI.

Né en 1933 à Hué, au Centre Annam de l'ancienne Indochine française, d'un père Corse et d'une mère vietnamienne, il est d'abord élève à l'Ecole des Enfants de Troupe de Dalat (EETD) avant de s'engager dès 18 ans dans le Train. Après l'Indochine qu'il quitte en 1954, il sert en Algérie dans un bataillon de marche du Train puis dans le commando de chasse du bataillon. C'est là qu'il se révèle un combattant hors pair qui se distingue à plusieurs reprises et obtient quatre citations dont deux à l'ordre de la division et deux à l'ordre de la brigade. La Médaille militaire lui est conférée en 1960, à 9 ans de service, pour faits de guerre.

Après l'Algérie, il rejoint les Forces Françaises en Allemagne puis sert dans diverses garnisons sur le territoire national. Ayant atteint 25 ans service, l'adjudant-chef ROSSI demande à être placé en position de retraite en 1976, puis intègre l'Education nationale en qualité de conseiller d'éducation dans un lycée professionnel d'Alsace. Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1996 à Strasbourg, il décède des suites d'une longue maladie le 21 décembre 2003.

La 309<sup>e</sup> promotion d'élèves sous-officiers d'active, qui a été incorporée le 11 janvier 2016 et qui se verra remettre les galons de sergent le 24 avril, l'a choisi comme parrain de promotion.

La Commission salue cette nouvelle mise à l'honneur d'un enfant de Corse.

Le président donne la parole aux administrateurs et aux institutionnels présents, éducation nationale, armée, représentant de M. le député-maire et représentant de M. le préfet, qui tous relèvent la grande qualité des échanges lors de cette réunion et félicitent le service départemental de l'ONAC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Raoul Pioli remercie chaleureusement le directeur puis les représentants institutionnels et l'ensemble des participants pour le soutien qu'ils offrent à l'ONAC.

Il clôt ensuite la séance à 11 heures 45.

Le Président de la Commission Mémoire

Le Secrétaire de séance,  
directeur de l'ONAC2A

signé : Raoul Pioli

signé : Jacques Vergellati

*voir infra, les annexes n°1 (1 page), n°2 (9 pages) ou les 2 fichiers-joints dans le cas d'une transmission informatique...*